

# RÉUNION DE COMITÉ SYNDICAL

du 9 mars 2017

## PROCES VERBAL

Une réunion de Comité Syndical de l'association Syndicale Libre "Le Cadran" s'est tenue le jeudi 9 mars 2017 à 21h.

### **Ordre du jour :**

- examen des comptes de l'exercice 2016
- point sur les murs d'enceinte
- budget 2017
- préparation de l'AG du 11 mai 2017

### **Présents :**

Mme et MM. Sylvie FERNANDEZ-PONCE, Jean-Paul BEAUGENDRE, Bruno GUMB, Michel NET et Jenaro Rodriguez.

-----  
**- Examen des comptes de l'exercice 2016 :**

Il est à noter quelques différences par rapport au budget prévisionnel sur les postes suivants :

- Divers : il est plus élevé que prévu en raison de coûts de reprographie plus importants dus à la modification des statuts : consultation des propriétaires, convocation de l'assemblée générale, PV de l'AG et diffusion des nouveaux statuts.
- Assurance : l'augmentation du tarif de la prime pratiquée par la compagnie a été légèrement supérieure à ce qui avait été prévu.
- Reliquat avocat : ce poste n'a finalement pas été consommé.
- Intérêts bancaires : ils sont en légère baisse par rapport à ce qui avait été estimé.

Autre remarque concernant le budget 2016 : les propriétaires sont à jour de leurs cotisations.

En conclusion, on remarque que les comptes sont équilibrés et que l'exercice présente un solde de 4,83 €.

### **- Point sur les murs d'enceinte.**

A ce jour, 3 entreprises ont été contactées mais aucune d'elles n'a souhaité proposer des devis, le chantier n'étant pas assez important d'autant qu'il serait probablement réalisé en plusieurs tranches.

Les besoins d'estimation sont de deux ordres différents, le premier concerne les murs hauts pour lesquels un diagnostic est souhaité afin de connaître leur état et d'estimer une durée de vie, le deuxième concerne les murs bas pour lesquels un remplacement doit être prévu, soit à l'identique, soit par des clôtures.

De ce fait, la solution pourrait être de faire appel à un expert pour le diagnostic des murs hauts et à des entreprises de taille modérée pour faire des devis pour les murs bas.

### **- Budget 2017**

Les postes « service TV » et « assurance » sont à prévoir en légère augmentation.

Le poste « divers » sera maintenu sensiblement au même niveau.

Le poste « conseil juridique » sera de 600 euros pour une éventuelle consultation de l'Avocat sur la nécessité ou non de publier le cahier des charges, dans le cadre de la loi ALUR.

L'expertise pour les murs d'enceinte est estimée à 1000 €, le financement étant prélevé sur les provisions déjà effectuées pour la réfection des murs d'enceinte.

### **- Préparation de l'Assemblée Générale du 11 mai 2017**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Présentation des comptes 2016
- Quitus des comptes et de la gestion pour l'année 2016
- Election du Président et du Comité Syndical
- Budget 2017
- Demande de M. Michel NET d'ajouter à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale un point concernant la modification de la dernière phrase, du 4ème alinéa, de l'article 7 des statuts de l'Association : remplacement de la mention « le nombre de procuration n'est pas limité » par la mention « le nombre de procuration est limité à 3 par propriétaire présent ».
- Modification du cahier des charges pour établir l'ASL comme unique propriétaire des murs d'enceinte et clôtures périphériques.
- Questions diverses

### **- Tour de table des sujets concernant l'ASL**

Les membres du CS n'ont pas d'autres sujets à proposer.

La séance est levée à 22h30.

Fait à Bussy Saint Georges, le 22 mars 2017

J-P. BEAUGENDRE

Président



S. FERNANDEZ-PONCE

Secrétaire



B. GUMB

Membre



M. NET

Membre

Refus  
de  
Signer

J. RODRIGUEZ

Membre

